

COMMUNIQUÉ **Pour publication immédiate**

REPORT DE LA DATE DE REMISE DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'EFFONDREMENT DU VIADUC DE LA CONCORDE

(Montréal, le 12 février 2007) - Le président de la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde, M^e Pierre Marc Johnson, a demandé et obtenu du gouvernement du Québec une prolongation du mandat de l'organisme qu'il dirige avec les commissaires Armand Couture et Roger Nicolet.

Selon le nouvel échéancier, le rapport de la Commission sera déposé auprès du gouvernement du Québec le 15 octobre prochain. Par ailleurs, les audiences publiques devraient débiter dans la première semaine d'avril à Laval, pour se poursuivre ensuite à Montréal. La Commission estime que les audiences publiques s'étendront sur une période de huit à dix semaines.

Les commissaires ont tout fait pour respecter l'échéance du mandat qui leur avait d'abord été impartie, soit le 31 mars 2007. Toutefois, il s'est avéré que les experts retenus par la Commission pour analyser et expliquer les causes de l'effondrement du viaduc de la Concorde, le 30 septembre 2006, ne sont pas en mesure de déposer leur rapport aussi rapidement que d'abord anticipé. Les experts ont fait savoir à la Commission que leurs travaux, beaucoup plus complexes que prévu et qui comprennent notamment diverses simulations en laboratoire, entre autres sur des répliques à l'échelle, exigent du temps.

Les experts ne pourront donc remettre leur rapport à la Commission qu'à la fin du mois de mars. Ce rapport scientifique constitue évidemment une pièce maîtresse pour la tenue des audiences publiques et est essentielle aux procureurs de la Commission qui feront état de l'ensemble de leurs constats.

Toutefois, la Commission n'est pas à l'arrêt, bien au contraire. Le procureur de la Commission, M^e Michel Décary, et son équipe se sont lancés à la recherche de l'ensemble de la documentation pertinente liée tant aux phases de conception, de construction et de surveillance des travaux qu'à celles relatives à l'entretien et à l'inspection du viaduc de la Concorde. Il s'agit d'une opération très laborieuse puisque la conception et la réalisation de l'ouvrage de la Concorde remontent à presque 40 ans et que la documentation pertinente et une partie des témoins utiles aux travaux de la Commission sont souvent difficiles à retracer. Ces recherches se continuent. Les procureurs de la Commission poursuivent également leurs entrevues amorcées en décembre dernier avec de nombreux témoins du drame du 30 septembre dernier, ainsi qu'avec d'autres personnes associées aux différentes phases de l'existence de l'ouvrage.

Pour leur part, les commissaires, en plus de participer et de superviser la progression des travaux, ont amorcé diverses consultations auprès de spécialistes et d'experts dans les domaines de la conception, de la construction, de l'entretien, de l'inspection et de la gestion d'infrastructures telles que le viaduc de la Concorde.

Rappelant que la Commission, en plus d'établir les causes de l'effondrement du viaduc, a pour mandat de « faire des recommandations au gouvernement sur les mesures à prendre afin d'éviter que de tels événements ne se reproduisent », M^e Johnson souligne que l'objectif de la démarche est « que nos recommandations jettent un regard sur l'avenir par rapport au présent et non pas un regard sur l'avenir par rapport à des pratiques qui avaient cours il y a 35 ans ».

Ce mandat exige donc, conclut Pierre Marc Johnson, « que nous allions plus loin que les seules causes et circonstances de l'effondrement. Il nous faut porter un regard analytique et prospectif sur les pratiques actuelles en matière de construction et de maintien des ouvrages afin de voir de quelle façon la sécurité publique pourrait être encore mieux servie ».

- 30 -

Source : Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde
Contact presse : André Sormany
Andrée-Anne Pelletier
(514) 395-0375, poste 231
(514) 248-7844
aappelletier@hkdp.qc.ca